

L'ECHO DE JOSSIGNY

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

MARS 2009



www.jossigny.net



LE BILLET DU MAIRE

Je n'oublie pas que nous vivons une période très agitée, difficile depuis des mois économiquement et socialement.

J'ai donc choisi, pour commencer cet éditorial, une réflexion d'Albert Schweitzer qui est d'actualité. Il disait: "Celui à qui la souffrance est épargnée doit se sentir à soulager les autres"

Cette notion de Solidarité doit être au centre de nos préoccupations d'élus responsables.

C'est d'ailleurs ce qui anime la nouvelle équipe municipale que vous avez choisie en mars dernier.

Chaque conseillère, conseiller a choisi son domaine d'intervention au regard de ses compétences ou simplement par l'envie de se mettre au service de la collectivité.

Je souhaite simplement remercier l'équipe qui m'entoure, dans leurs premiers pas de ce nouveau mandat. Les remercier d'être entrés avec enthousiasme dans des fonctions nouvelles, pour la plupart d'entre eux, leur signifier que la fraîcheur, la spontanéité, la bonne humeur qu'ils apportent dans ce groupe font que les tâches municipales sont exécutées dans une ambiance sereine et vraiment agréable.

Merci donc à Sylvia, Paul, Laurent, Philippe, Patricia, Pierre, Florence, Christian, Christine, Charles, Jean Michel, Lionel, Cyril et Henri.

Un début d'année est propice à faire le bilan des actions menées, des travaux effectués et laisser entrevoir les projets futurs...

Début juillet 2008, nous avons enfin pu ouvrir au public le parc de loisirs. Merci aux jeunes du village pour leur patience..... Les échos, recueillis depuis, montrent que cet équipement les satisfait, cela valait la peine d'attendre, non? Le terrain est très fréquenté par les petits et les grands. Nous ne manquerons pas de vous proposer, des animations sportives et festives.

En novembre, l'accueil de la Mairie a été transféré dans les nouveaux locaux. Certes, l'installation a pris un peu plus de temps que prévu mais tous les habitants peuvent maintenant effectuer leurs démarches administratives sans souffrir d'une montée d'escaliers devenue très pénible pour beaucoup!

J'en profite pour saluer et remercier Liliane, Murielle et Claire pour leur dévouement car elles ont su mener leurs missions d'accueil et de conseil du public dans des conditions un peu précaires au début. Mais petit à petit, les choses rentrent dans l'ordre.

2009..... ce sera une année de travaux!!!!!!

Nous allons terminer notre contrat rural par l'aménagement de la salle associative qui devient vraiment nécessaire. Ce projet vous sera présenté, un peu plus en détail, dans notre prochain bulletin. Mais d'ores et déjà, nous pouvons vous dire qu'il s'agira d'une salle d'activité vaste et conviviale qui pourra accueillir tous les adhérents du Club de l'Amitié, des Idées et Mains, de PEJ, de JADHIS et de Coup de Théâtre.

J'adresse à ces associations tous mes vœux de vitalité car le bénévolat devient une denrée si rare qu'il convient de l'encourager.

Le service de restauration scolaire en sera sans doute un peu perturbé mais Ida, Maria et Brigitte sauront veiller à la bonne marche de ce service, qu'elles en soient remerciées d'avance. Cette équipe est aujourd'hui renforcée par Mme Béatrice HENNEBO, à qui je souhaite la bienvenue, et qui officiera en qualité de surveillante de cantine.

Nous entamerons également, sous l'égide de la communauté de Marne et Gondoire, la mise en séparatif du village, et ce, pour quelques années. A l'heure actuelle, les travaux pour réaliser l'exutoire principal sont pratiquement terminés.

Tranchées, circulation alternée, bruit et poussière sont des désagréments auxquels il faut s'attendre...

Nous veillerons, bien entendu, à en réduire l'impact sur votre vie quotidienne. Mais ces travaux sont, aujourd'hui, plus que nécessaires et ils apporteront fatalement leur lot de nuisances. Il vaut s'y préparer.....!

A ce sujet, mes collègues de Marne et Gondoire me disent souvent en plaisantant « Jossigny coûte cher !! ».

Mais adhérer à cette Communauté d'Agglomération est la volonté de 15 communes d'être solidaires, de cultiver un véritable esprit communautaire, Jossigny ne pouvait et ne peut pas rester isolée. Ensemble, nous avons mené de grands projets, fait aboutir des dossiers difficiles : la construction prochaine de l'Hôpital de Marne la Vallée en est un très bon exemple.

On peut comprendre que certains habitants ne mesurent pas concrètement l'apport palpable de notre adhésion à Marne et Gondoire .

D'autres se demandent s'il ne s'agit pas d'une « couche administrative supplémentaire », éloignée de leurs préoccupations quotidiennes.

Certes, il est difficile d'entrevoir, sur le long terme, les enjeux d'un Schéma de Cohérence Territoriale qui confortera nos ambitions : préserver les espaces agricoles et assurer un développement harmonieux du village en terme d'urbanisation, et qui prendra appui sur le Schéma Directeur d'Île de France en phase avec ces objectifs, validé depuis novembre 2008.

Mon ambition est de réaffirmer qu'avec le soutien des communes de Marne et Gondoire, du Conseil Régional, et du Conseil Général, Jossigny n'est pas une réserve foncière mais un espace à préserver durablement pour constituer, très modestement, un des maillons de l'écharpe verte francilienne. Mais cela devrait se concrétiser dans les deux prochaines années par la mise en place d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains.

Je vous rassure mon envolée lyrique se termine mais je ne peux pas m'empêcher de me rappeler, qu'en 1998, Roland NOURY faisait le même constat et considérait que ce combat était nécessaire pour permettre à notre projet communal d'agriculture péri urbaine de devenir crédible .

A la seule différence, qu'aujourd'hui, il s'agit d'un projet communautaire, régional, départemental, réaliser concrètement le développement durable du territoire de Jossigny et au delà de Marne et Gondoire.

C'est un projet ambitieux, j'en conviens, mais c'est sur cette base que vous nous avez accordé votre confiance, et nous essaierons ensemble d'en être digne.

En 2009, faisons juste le vœu d'oeuvrer collectivement pour que Solidarité ne soit juste un mot!

Patrick MAILLARD

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi – mardi – jeudi

9h – 12h

vendredi

9h – 12h et 17h – 20h

Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Vie des associations	4
Extraits des conseils municipaux	5
L'école de Jossigny Infos administratives	6
Informations générales	7
Informations générales	8

11 NOVEMBRE 2008

Il y a 90 ans, l'armistice du 11 novembre 1918 terminait la Première Guerre mondiale. Il y a 63 ans, le 8 mai 1945, c'était la fin de la Seconde Guerre mondiale. On croyait alors que c'en serait fini de toutes les guerres. "Il ne faut plus faire la guerre, c'est un fléau".

C'est en ces termes que Lazare PONTICELLI, le dernier poilu qui s'est éteint le 12 mars 2008, à 110 ans, condamnait la guerre. Le 11 Novembre rappelle la fin d'une guerre meurtrière : toutes les familles, sans exception peuvent citer un père, un frère, un cousin, un oncle parti sans revenir, ou revenu meurtri à jamais. Et c'est aussi la fin d'un cycle et le début d'un autre. Commémorer est un devoir de mémoire. Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de poilus qu'on ne doit plus les célébrer. Se souvenir, c'est rappeler à toutes les générations les traces d'un passé peu glorieux, mais largement présent. Ne plus commémorer, c'est oublier. Les jeunes, dans les écoles, continueront à connaître ces moments de malheur, il faut qu'ils sachent que leurs ancêtres sont tombés, pour que la liberté puisse subsister. Les moments forts et durs de l'histoire font partie de l'héritage de nos peuples.

Nous nous devons, au même titre que d'autres temps forts, de continuer à entretenir le devoir de mémoire. Une manière de "pardonner" mais de ne pas oublier, de se souvenir, mais pour rappeler un grand message "plus jamais ça".



SOIREE ESPAGNOLE

Le 15 novembre, 115 personnes ont participé à la soirée où la convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

La soirée a commencé autour d'un verre de l' incontournable sangria et s'est poursuivie avec le plat de paella qui attendait tous les convives.

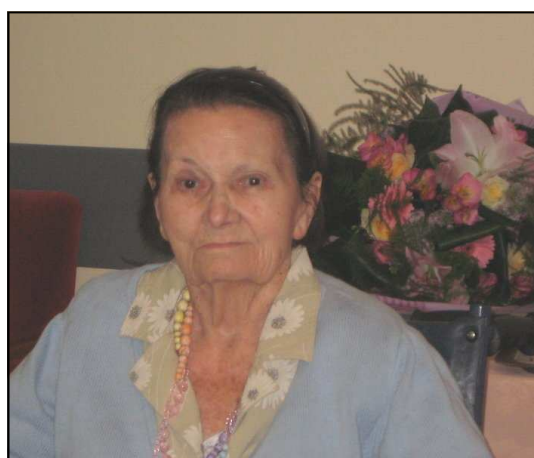
Puis après avoir fêté l'anniversaire de Claire et Murielle, il était temps de laisser place à la danse où tango, passo doble, rock, slows, disco ... se succédèrent.

REPAS DES ANCIENS

Le 14 décembre 2008, le CCAS a invité les anciens de la commune à partager un repas dominical.

Ils furent nombreux à participer à cet événement organisé en leur honneur, à la salle des fêtes la « Grange aux Dîmes ». Le repas s'est déroulé dans une ambiance particulièrement conviviale, propice aux échanges de souvenirs du temps passé.

Enfin, les anciens ont apprécié de clôturer la journée par quelques pas de danse. Nous sommes tous convaincus que ce traditionnel repas des anciens de notre village est pour eux un événement incontournable.



UNE JOSSIGNACIENNE CENTENAIRE

JOSSIGNY a, aussi, sa centenaire en la personne de Mme BRENIERE. Elle a longtemps demeuré rue Ferraille et réside depuis quelques années à la maison de retraite de La Guette, à Villeneuve St Denis, où elle coule des jours heureux. Elle a eu 100 ans le 17 février dernier.

BON 100^{ème} ANNIVERSAIRE Mme BRENIERE

LA VISITE DU PERE NOEL

En avance, le Père Noël en 2008 ! Dans sa légendaire tournée, le brave homme prenant de l'âge, avait inscrit sa visite à Jossigny le 10 décembre.

Pour faire patienter les petits et les grands, « le Noël des Trézeureux » réservait, à son auditoire attentif, une bonne heure de spectacle, durant laquelle, avec l'aide des enfants, le magicien Saperlipopette devait récupérer la machine Tacatacatique, qui fabrique des jouets, volée par le méchant sorcier Bisque-bisque.



Puis, l'homme à la barbe blanche et au costume rouge apparut pour annoncer la remise des cadeaux à chacun des participants et distribua quelques bisous aux plus petits.

C'était déjà l'heure du goûter, chocolat chaud, viennoiseries, clémentines, et tout ce petit monde put repartir chez papa et maman après avoir passé un excellent après-midi. C'est la magie de Noël.

Un grand merci aux bénévoles qui contribuèrent à la réussite de cette fête et rendez-vous avec le père Noël pour l'année prochaine.



Cette année encore, les enfants de Jossigny ont participé à la décoration du sapin de Noël de la Grange aux Dîmes. Cette activité, encadrée par les membres de l'association PEJ, a permis, à chaque jeune, de prendre part à la vie du village. Cette animation leur permet de créer, ou d'offrir leurs créations, à tous les habitants de la commune, pour le repas de Noël de la cantine, celui des anciens, et même « aux extérieurs », lors de la cérémonie des vœux.

Cette action permet de tisser des liens inter générationnels et cultiver un esprit citoyen : « participer à la vie de son village ».

Merci, donc, aux enfants de Jossigny et à l'association PEJ, pour leurs décorations multicolores, et vraiment très remarquées.



Vers l'ouverture du domaine du Château !

Souvent nous évoquons, dans nos différents bulletins, les événements à la Grange aux Dîmes, au Moulin, dans les rues du village.... et nous finissons par en oublier notre Château... Loin de nous l'idée de laisser de côté notre patrimoine historique, mais de fait, il était en sommeil depuis des années !

Mais..... Nous avons eu la chance de rencontrer Mme Jacqueline MAILLE, nouvelle administratrice des domaines nationaux de Champs sur Marne et de JOSSIGNY. Pour elle, la mission qui lui a été assignée est claire : réactiver l'animation des sites qui lui ont été confiés.

Des idées, Mme MAILLE n'en manque pas : dans la mesure du possible, elle souhaiterait organiser une fête de la musique le 21 juin, faire deux jours d'animations pour les journées du patrimoine, en septembre..... Mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans notre prochain bulletin ou dans un flash infos.

Pour l'heure, nous commencerons cette ouverture du Domaine au public par un « Rallye Chasse aux Œufs ».

(cf encadré)
La collaboration culturelle avec Mme MAILLE et ses services ne fait que commencer !



ŒUFS DE PAQUES A JOSSIGNY

Dimanche 12 avril au Château de Jossigny



Jeu de piste, organisé par le Centre des Monuments Nationaux, à travers le parc du château pour découvrir ses points d'intérêt, à travers des énigmes cachées dans des œufs cartonnés. Au bout du parcours, chaque enfant se verra remettre une pochette avec des œufs en chocolat, l'histoire illustrée des œufs de pâques et autre surprise.

Rendez-vous au château à partir de 10h (10h - 11h30) ; pot amical avec la mairie à 12h.

Pas de réservation. Entrée gratuite. Renseignements : 01 60 05 24 43 ; www.monuments-nationaux.fr



ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DE L'AMITIE

Samedi 17 Janvier 2009

Mesdames, Messieurs,

Si vous le voulez bien, nous allons commencer notre assemblée générale. Je vous précise que le quorum est atteint et que je déclare ouverte notre réunion. Je remercie le Maire, Patrick Maillard qui a bien voulu honorer notre association de sa présence.

Nous vous avons réunis pour délibérer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale qui vous a été remis le 10 décembre 2008. Je vous en rappelle le contenu :

- 1) liste des présents ayant payé leur cotisation en 2008
- 2) présentation du rapport moral
- 3) présentation du rapport financier
- 4) vote de la cotisation
- 5) élection du conseil d'administration
- 6) questions diverses
- 7) allocution de M. Patrick Maillard, maire de Jossigny

Nous avons terminé l'année 2008 avec 60 adhérents à notre club, malheureusement, elle a été marquée par le décès de M. Lucien Béard.

L'assistance aux réunions du mercredi reste constante regroupant en moyenne 25 à 30 personnes, toujours les mêmes fidèles. Aussi la présence de Mme Bini qui assume les activités manuelles et que je remercie beaucoup.

L'année 2008 a donc été comme les précédentes bien remplie, marquée par les manifestations de repas très conviviaux où le plaisir de se retrouver, toujours très joyeusement autour d'une bonne table, avec le repas annuel offert par le Club en janvier dernier, le repas offert par la société Bien-Être de février, suivi par un loto, le buffet froid en avril suivi d'un concours de belote, le barbecue en juin, le repas cassoulet en octobre et le repas beaujolais en novembre.

Vous êtes de plus en plus nombreux à chacune de nos rencontres et j'espère que vous resterez tous fidèles en 2009. Merci à Bernadette Wespiser pour son aide à la préparation de ces repas.

Notre collaboration avec le club de la Bonne Humeur de Serris s'est poursuivie pour les sorties et les voyages.

Nos finances nous ont permis d'investir dans une crêpière, une table roulante et un réchaud à gaz.

En conclusion, on peut dire que notre Club de l'Amitié se porte bien. Je tiens à remercier tous les membres du bureau, toutes celles et tous ceux, qui, par leur participation à la préparation de nos diverses manifestations contribuent au succès de notre association. Un grand merci, également à M. le Maire et ses conseillers municipaux pour le soutien qu'ils nous apportent.

Un dernier point à évoquer, la cotisation d'inscription au club passera à 22,00 euros. La fédération départementale des Clubs des Aînés Ruraux de Seine et Marne a augmenté l'appel des cotisations pour l'assurance.

Comme de coutume, après la lecture du rapport moral et du rapport financier, nous pourrions, si vous le souhaitez discuter à bâtons rompus du devenir de notre club ; ce sera le moment de nous faire part de vos souhaits.

Chères adhérentes, chers adhérents, je vous remercie de m'avoir écouté avec attention et je vous renouvelle mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année, mais aussi de bonne santé pour l'an 2009.

La Présidente,
Annie LEBOCQ

**PEJ (Association Parenfant de Jossigny)**

Nous attirons l'attention de tous les habitants sur l'existence de l'association PEJ, dont la cotisation est libre, les activités à l'étude pour cette année sont les suivantes :

- Karting pour les 8 - 17 ans
- Accrobranche pour les 8-17 ans
- Bowling pour les 6-17 ans
- Boum pour les 6 -12 ans
- Préparation d'une fête par les ados, activités sportives.
- Spectacle de fin d'année, travaux d'Art et bien d'autres activités pour les tout petits.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter au 01.64.12.36.87 ou au 01.64.30.18.74

UN PEU D'HISTOIRE

Le moulin à vent de Belle-Assise appartient au type de moulin-tour à toiture tournante. Il est actionné par des ailes à voiles dont le sens de rotation est à l'inverse de celui des aiguilles d'une montre.

Au plus loin que l'on puisse remonter, c'est-à-dire vers 1490, le moulin appartenait à une ferme dénommée « Du Tertre ». Par la suite, le château de « Belle-Assise », aujourd'hui disparu, fut construit sur les terres de la ferme, et l'ensemble prit le nom de fief de Belle-Assise, dénomination mentionnée seulement en 1537. Le moulin passe entre diverses mains, dont, en 1658, celles de Nicolas Fouquet, propriétaire de Vaux-le-Vicomte.

En 1792-93, Jean-Baptiste Delambre utilise le moulin comme point d'appui lors de ses travaux sur l'établissement de la longueur du mètre.

En 1828, il est intégré au domaine du Baron James de Rothschild.

Il cesse de moudre le grain vers 1850.

En 1880, sur la butte du moulin, fut construite une cheminée géodésique (la géodésie est la science de la mesure de la Terre en s'appuyant sur les positions de points remarquables matérialisés de façon durable) ; nous vous en dirons un peu plus lors d'un prochain numéro.

En 1956, l'OTAN l'équipe d'un radar. En 1979, il est légué à l'Etat par le baron Guy de Rothschild.

Aujourd'hui, propriété de la commune, il a été en grande partie restauré et nous remercions l'association JADHIS qui participe bénévolement à son entretien et son animation.

**Quelques chiffres :**

Il culmine à une altitude de 148,60 m.

Hauteur totale de la tour hors toiture : 8 mètres
Toiture recouverte de 8000 bardeaux de châtaignier
Diamètre de l'édifice : 6,8 mètres
Épaisseur des murs, au rez-de-chaussée : 1 mètre
Longueur des ailes : 8,5 mètres
Surface des toiles meunières fixées aux ailes : 80 m²
Envergure des ailes : 17 mètres
Poids des meules : 1,7 tonne

N'OUBLIEZ PAS LA FETE DU MOULIN, LE 7 JUIN 2009.

Pour découvrir, revoir, déguster, en somme, pour passer un bon moment.

Les bénévoles seront les bienvenus (vous pouvez dès maintenant contacter l'association JADHIS, M. Lo-ré, au 01 64 02 08 21).

VENDREDI 10 OCTOBRE 2008**CONTRAT RURAL****Informations Terrain de Loisirs**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des réserves concernant la réception des travaux du terrain de loisirs (entreprise SERPEV).

Concernant l'aménagement de la Mairie Annexe, Monsieur le Maire précise que la commande du mobilier est en cours.

Salle Associative : Présentation du Projet

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de création d'une salle d'activités pour les associations, au-dessus du réfectoire existant, dans la Grange aux Dîmes, fait partie de la 3^{ème} phase du Contrat Rural.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une réunion concernant ce projet de salle associative se déroulera le vendredi 17 octobre 2008, à 15h30, en Mairie, avec Madame GENIN, Architecte. Messieurs FEAUVEAU, FREREBEAU, WESPISER, GROSBOIS et Madame CHEVALLIER participeront à cette réunion.

Monsieur le Maire présente le projet sommaire de la salle, datant de 2004 mais pouvant être modifié légèrement.

ASSAINISSEMENT : INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une réunion conjointe avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM), le jeudi 16 octobre 2008 à 20h30 à la Grange aux Dîmes. Un planning des travaux sera présenté aux habitants. Le Cabinet d'Etudes choisit par la CAMG et le SIAM sera présent pour répondre à toutes les questions posées par les habitants.

DROIT D'ACCUEIL DES ELEVES : LOI DU 20 AOÛT 2008

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la loi concernant le droit d'accueil des élèves en cas de grève a été votée le 20 Août 2008 et est donc effective. Cette loi crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires. La commune met en place le service d'accueil au profit des écoles dans lesquelles le nombre de personnes qui ont déclaré leur intention de participer à la grève est égal ou supérieur à 25% du nombre des personnes qui y exercent des fonctions d'enseignements.

La responsabilité administrative de l'Etat est substituée à celle de la commune dans tous les cas où celle-ci se trouve engagée en raison d'un fait dommageable commis ou subi par un élève du fait de l'organisation ou du fonctionnement du service d'accueil.

En revanche, la loi ne prévoit pas que la responsabilité de l'Etat se substitue à celle de la commune si le dommage subi par l'élève est dû au mauvais entretien des locaux ou des matériels à la charge de la commune.

La délibération prise antérieurement est donc caduque.

Madame CHEVALLIER précise que lors de la dernière grève, les parents d'élèves s'étaient arrangés pour trouver des solutions autres.

QUESTIONS DIVERSES**Colis des Anciens.**

La distribution des colis aux anciens est reconduite cette année, aux personnes de plus de 65 ans. Les colis seront livrés directement aux domiciles des bénéficiaires.

Repas des Anciens.

Le repas des Anciens offert aux personnes de plus de 65 ans est également reconduit cette année.

Noël des Enfants.

Le Noël des Enfants se déroulera le Mercredi 10 décembre 2008 à 15h à la Grange aux Dîmes (coût de l'animation : 600 €). Comme les années précédentes, un livre sera offert à tous les enfants de la commune âgés de 3 à 11 ans ainsi qu'un goûter.

Conteneurisation des Ordures Ménagères.

Monsieur Laurent GROSBOIS propose aux membres du Conseil une étude chiffrée par le SIETREM, concernant la conteneurisation des Ordures Ménagères. Il rappelle que toute demande de conteneurisation doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Celle-ci doit être prise dans le courant de l'année 2008 pour une mise en place en 2009.

Monsieur le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

Problèmes de transports scolaires.

Madame Sylvia CHEVALLIER informe les membres du Conseil que, suite aux réclamations de plusieurs parents d'élèves concernant des problèmes avec les horaires de ramassage scolaire une enquête sur place a été diligentée par la société AMV. Un retour de cette enquête a été fait au syndicat des transports. Ainsi, à partir du 1^{er} octobre 2008, les horaires vont être modifiés : la sortie du collège Marcel Rivière sera désormais assurée par la ligne 42 à 12h48.

VENDREDI 14 NOVEMBRE 2008**CONTENEURISATION DES RESIDUS MENAGERS**

Monsieur GROSBOIS donne lecture aux membres du Conseil d'une note d'information résumant les éléments présentés lors des précédents conseils.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'adoption de la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'encourager les habitants à déposer sur les trottoirs leurs ordures ménagères dans des conditions qui soient conformes aux impératifs d'hygiène et de salubrité publiques, et qu'il convient en outre de faciliter les opérations de ramassage et donc de limiter collectivement les temps de collecte,

CONSIDERANT le problème récurrent d'éventration des sacs poubelles sur la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une conteneurisation générale sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'autoriser le SIETREM à doter chaque foyer d'un bac distribué et entretenu par le Syndicat Intercommunal, et à affecter la dépense totale de cette opération à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue sur la commune, le montant annuel de l'opération étant estimé à une augmentation de la taxe foncière de 1,39% la première année (coût d'installation) et à 1,16% les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le projet de délibération.

INFORMATIONS PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS

Madame CHEVALLIER rappelle aux membres du Conseil l'étude sur le Plan Local de Déplacements. Ces derniers ayant augmenté de 34% ces dernières années, le but du Plan Local de Déplacement est d'éviter le point de saturation en diminuant les déplacements automobiles au profit des déplacements en transports en commun (en facilitant le transport entre les communes), cycles ou piétons.

Ainsi, la commune de JOSSIGNY est concernée par le réseau de voirie hiérarchisée qui comprend :

Niveau 1 : voies à grand transit (Autoroutes A4 et A104)

Niveau 2 : voies pénétrantes (la RN34, partie voie rapide)

Niveau 3 : voies d'échanges structurantes

Niveau 4 : voies de liaisons locales

Niveau 5 : voies de dessertes locales

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de circulation des engins agricoles. En ce qui concerne les lignes de bus, Madame CHEVALLIER explique aux membres du Conseil que c'est la fréquentation de la ligne qui détermine la desserte ou non des communes. Autrement dit, concernant la ligne 10, si peu d'habitants de la commune l'utilisent, elle pourrait ne plus desservir la commune. Le dossier complet du Plan Local de Déplacement reste à leur disposition en Mairie.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**Commission Ecole**

Madame BENETTON informe les membres du Conseil que le Conseil d'Ecole s'est réuni le 7 novembre 2008. L'élection des parents d'élèves à donner les résultats suivants :

Titulaires : Mesdames Angela BASSI, Karine GARDIN et Béatrice GROSBOIS

Suppléants : Mesdames Isabel DOS REIS, Nathalie GACHON et Sandrina JEGARD

Les parents d'élèves ont fait une demande de panneaux routiers indiquant : « ATTENTION PRESENCE D'ENFANTS » aux alentours de l'école. De plus, le personnel enseignant aurait besoin d'un local pour le stockage du matériel. La possibilité d'aménager un tiers du préau est envisagée. Les parents d'élèves aimeraient savoir s'il existe un règlement au niveau du temps du midi à la cantine. Ainsi ils souhaiteraient une rencontre avec le personnel de la cantine.

Etant seul responsable du personnel, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'il souhaite être l'interlocuteur principal et reste à disposition d'une rencontre avec les parents, en cas de besoin.

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés

Monsieur JEAN-FRANCOIS signale aux membres du Conseil deux dates de matinées portes ouvertes les samedis 15 et 22 novembre 2008 : Découverte de l'I.M.E. de CHELLES à la Grange aux Bois, l'ETAPE à LA-GNY SUR MARNE et au Foyer de la DHUYS à DAMPMART.

QUESTIONS DIVERSES**Permanences des Elus.**

Concernant le 1^{er} semestre 2009, les permanences des élus se poursuivront au rythme d'une fois par quinzaine.

Projet de circuit F1.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'un courrier émanant du Maire de la commune de Saint Germain sur Morin et concernant une motion contre le projet de circuit de Formule 1 sur le territoire de Val d'Europe.

Monsieur le Maire précise que globalement, les élus du Val d'Europe ne sont pas favorables à ce projet.

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de voter la mention suivante :

PRENANT ACTE de la présentation par le promoteur en date du 22 octobre 2008, d'un projet de circuit qui emprunterait pour moitié des voies publiques garantissant ainsi un événement annuel unique, **CONSIDERANT** le manque de précisions concernant les nuisances sonores et atmosphériques, l'impact à long terme sur un trafic routier déjà largement saturé, **CONSIDERANT** l'absence d'informations relatives à l'utilisation de ce site, en dehors de la période de Grand Prix, pour asseoir une rentabilité économique pérenne, **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de s'interroger de la cohérence du coût d'un tel projet dans un contexte économique désastreux, de la pertinence d'implanter 6 ha de zones de parking et de résidence hôtelière quand l'Etat rappelle l'impérieuse nécessité de créer des zones d'habitat, **REGRETTANT** l'absence totale de prise en compte du pôle hospitalier de Marne la Vallée situé à proximité du projet de circuit, incompatible avec les intérêts des patients, **RAPPELANT** l'opposition au projet affiché par le Président du SAN et les Maires du Val d'Europe dans un courrier adressé à M. le Premier Ministre le 17 septembre dernier, **S'INTERROGEANT** sur le bien fondé d'un tel projet dans le cadre d'un développement durable prôné par l'Etat,

REGRETTANT que les populations touchées par l'implantation de ce circuit ne soient pas consultées démocratiquement,

Le Conseil Municipal de JOSSIGNY, **CONFIRME** son soutien aux collectivités limitrophes du projet.

DECIDE d'émettre un avis contre l'organisation du Grand Prix de France de Formule 1 au Val d'Europe à partir de 2010, contradictoire avec l'ambition du développement durable, équilibré de la ville nouvelle de Marne la Vallée.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la motion à l'unanimité.

Travaux.

Monsieur FEAUVEAU informe les membres du Conseil d'un problème d'infiltration sur le toit de l'atelier de la Grange.

Contrat Horizon.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de renouvellement de contrat Horizon Villages concernant la cession et la mise en place des licences des logiciels utilisés par les agents communaux et les prestations qui s'y rattachent (accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et assistance téléphonique) pour un montant annuel de 2030,00 € H.T. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce nouveau contrat prendra effet au 01 janvier 2009 et ce pour une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de renouveler le contrat Horizon Village.

Droit de Préemption Urbain.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la vente d'une maison dans le centre du village.

L'achat de cette maison par la commune pourrait être une opportunité intéressante.

Alarme.

Monsieur FEAUVEAU signale que l'alarme des Galeries Lafayette (bâtiment situé sur la commune de BUS-SY ST GEORGES) se déclenche de façon intempestive, le jour comme la nuit. Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera envoyé à la Mairie de BUSSY ST GEORGES, à Epamarne et aux responsables de cette entreprise.

Moulin.

Madame CHEVALLIER signale la présence de gens indésirables autour du moulin.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'un signalement a déjà été fait auprès du Préfet qui considère que ce ne sont que des réunions familiales.

VENDREDI 5 DECEMBRE 2008**INFORMATIONS COMMUNALES****Salle Associative**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet modifié de la salle associative, qui fait partie de la dernière tranche du contrat rural. Les modifications du projet portent sur 3 points importants :

- Le réalignement des sanitaires au rez-de-chaussée avec la suppression de l'espace disc-jockey et l'installation d'un grand lavabo lave-main pour les enfants lors de la garderie et de la cantine ;

- Le déplacement de l'escalier vers l'intérieur de la grande salle afin d'optimiser l'espace au rez-de-chaussée et à l'étage. La dalle ne sera plus cassée .

- Après avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France, le velux à l'étage sera remplacé par une verrière permettant d'obtenir une luminosité plus importante.

Une copie des plans sera transmise aux conseillers.

Extension du PRIF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des possibilités d'extension du PRIF (périmètre régional d'intervention foncière) et que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été sollicitée sur ce sujet qui concerne la réorganisation des zones urbanisables. La commune de JOSSIGNY voudrait écarter les projets d'urbanisation de 40 ha le long de la RD231 face au futur hôpital et autour du bourg, au nord-est, afin de préserver au maximum l'intégrité des exploitations agricoles existantes et le paysage du plateau. Monsieur le Maire précise qu'en l'état, il sera nécessaire d'en vérifier la comptabilité avec les documents d'urbanisme, notamment la ZPPAUP. Il propose, pour ce faire, une réunion technique sur ce sujet avec la Chef de Projet en charge du SCOT de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Travaux d'Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une possibilité de réactualisation budgétaire de la convention pluriannuelle des travaux d'assainissement. Elle concernerait pour une bonne part le coût de la création du réseau d'Eau Pluviale plus important que prévu. De fait, chaque tranche de travaux devra s'étaler sur deux exercices budgétaires, ce qui repoussera la finalisation du projet global d'assainissement à 2017 environ.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC)

Madame CHEVALLIER informe les membres du conseil municipal sur le fonctionnement de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charge : Cette commission se réunit suite à une nouvelle adhésion de commune au sein de la CAMG, ou à la mise en place d'une nouvelle compétence pour évaluer les charges transférées. Les compétences qui ont été transférées des communes vers la CAMG sont : l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'habitat et la politique de la ville, les transports, les voiries d'intérêts communautaires, l'assainissement et, les équipements publics. La commission s'est réunie le 25 novembre 2008, suite à l'adhésion de la commune de Lesches, pour évaluer les charges transférées à la CAMG. Le rapport de la commission est présenté aux membres du Conseil par Madame CHEVALLIER, pour approbation.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'approuver, à l'unanimité, ce rapport.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**SIRSEL**

Monsieur WESPISER informe les membres du Conseil de la future transformation du SIRSEL.

Commission Information

Monsieur GROSBOIS demande aux membres du Conseil que les distributions des différentes informations communales puissent être effectuées dans un délai raisonnable (2 à 3 jours après avoir reçu les documents ou avoir été informé d'une distribution).

Commission Transports

Monsieur JEGARD informe les membres du Conseil de la rénovation du pôle gare Lagny/Pomponne/Thorigny. Le commencement des travaux est prévu début 2009 et la fin pour 2011.

Marathon de la CAMG

Monsieur LEFRANC informe les membres du Conseil sur le prochain Marathon.

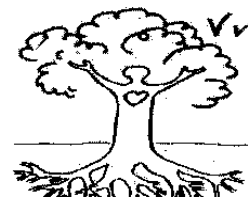
QUESTIONS DIVERSES**Vagabondage des Chiens.**

Monsieur GROSBOIS rappelle, pour la sécurité de tous, qu'il serait nécessaire de prendre des dispositions plus radicales, malgré tous les avertissements, concernant le vagabondage des chiens.

Remerciements.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil des remerciements des anciens pour les colis de Noël.

L'ECOLE PRIMAIRE DE JOSSIGNY



Inscriptions pour la rentrée de septembre 2009 :

Classe enfantine : les enfants nés en 2006 peuvent être admis en petite section.

→ Se présenter en mairie avec les pièces demandées pour faire l'inscription

→ Contacter l'école au 01 64 02 23 80 pour un rendez-vous avec la directrice, puis vous munir du certificat d'inscription, du livret de famille ou d'une pièce justifiant la filiation et d'un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ou contre-indication.

Pour les autres niveaux, vous munir du certificat d'inscription fait en mairie et du certificat de radiation de l'école d'origine puis contacter par téléphone (01 64 02 23 80) la directrice pour un rendez-vous.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site de la commune (jossigny.net), rubrique règlement intérieur ou affiché à l'extérieur de l'entrée de l'école sur le panneau d'information à côté du portail d'entrée de l'école.

TARIFS POUR LES PASSEPORTS ET CARTE D'IDENTITE NATIONALE

Depuis le 1er janvier 2009, le montant des timbres fiscaux pour les passeports a augmenté. Il est de 88€ pour un adulte, 44€ pour un mineur âgé de 15 à 18 ans et 19€ pour les moins de 15 ans. La carte d'identité reste gratuite pour toute première demande ou renouvellement (à condition de pouvoir présenter la précédente) mais devient payante en cas de perte ou de vol (timbre fiscal à 25€).

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté. Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales et permet d'effectuer la journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

7, rue Gérard Philipe - TORCY -
77204 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 1
Téléphone : 01-60-95-59-77
Télécopie : 01-60-95-59-79

Serveur vocal : 01-60-95-59-78 (7 jours sur 7 - 24 heures sur 24)
Mel : sous-prefecture-de-torcy@seine-et-marne.pref.gouv.fr

Les Guichets sont ouverts en continu les lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 16h00

Le mercredi, l'accueil est ouvert pour renseigner sur les démarches et remise des formulaires.

CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT DE SEINE ET MARNE

La C.A.D.A.L., crée et financée par le Conseil Général de Seine et Marne, propose des prêts complémentaires pour aider au financement des opérations immobilières suivantes : l'amélioration, l'agrandissement, la réhabilitation et l'adaptation pour handicapé d'une habitation.

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts.

Montant des prêts : de 1000€ à 7000€. Taux d'intérêt : 2,50%.

Pour en savoir plus : CADAL - Hôtel du Département - Melun

Tél. : 01 64 14 73 91 ou 90 ; cadal77@wanadoo.fr

ELECTIONS EUROPEENNES

Le scrutin s'effectue par listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, en un seul tour, dans le cadre de 8 grandes circonscriptions.

Ces circonscriptions sont au nombre de 7 pour la métropole, comprenant une ou plusieurs régions. La huitième regroupe les départements et collectivités d'Outre mer.

Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés.

Ils sont attribués selon l'ordre de représentation sur la liste.

Date des élections en France : dimanche 7 juin 2009.

TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Le tarif des concessions du cimetière est le suivant :

- 30 ans : 137,20€
- 99 ans : 381,10€

Le tarif des cases du columbarium est le suivant :

- 30 ans : 700€
- 50 ans : 1000€

Possibilité de placer deux urnes par case. Les familles pourront emporter le/les urnes de leur(s) proche(s) en cas de départ de la commune.

Le tarif pour la dispersion des cendres des défunts qui l'ont souhaités, dans le Jardin du Souvenir, est de 100€.

LOCATION DE LA GRANGE AUX DIMES

CONDITIONS pour bénéficier du prêt de la salle (extraits du règlement) :

- Préciser le motif de la demande d'utilisation de la grange (conformément au règlement, uniquement pour un événement familial),
- Participation aux frais de fonctionnement de 107€ (révisable),
- Versement d'une caution de 304,90€, garantissant d'éventuels dégâts ou perte de matériel, nettoyage insuffisant etc...
- Il est désormais obligatoire de fournir une attestation d'assurance « dommages aux biens » y compris incendie dans le cadre des risques locatifs, établie au nom de la personne qui réserve la Grange. Cette attestation devra être remise lors de l'inscription.
- La remise des clés se fait le vendredi à 19h à la Grange où il est procédé à l'état des lieux et du matériel. Les clés sont rendues le dimanche à 19h à la Grange où un nouvel état des lieux est effectué.
- Il est rappelé que toutes personnes louant la Grange doivent être habitantes de JOSSIGNY et que l'accès de la Grange est limité à 99 personnes.

En ce début du printemps, nous rappelons :

ATTENTION AUX BRUITS

Selon un arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins bruyants (tous matériels de bricolage et de jardinage) à l'extérieur est réglementée :

jours ouvrés : de 7h à 20h

samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Les feux de jardin sont à éviter dans la mesure du possible et doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse et effectués en dehors des périodes de sécheresse et des jours de grand vent. Le feu ne doit être la source d'aucune nuisance pour le voisinage, notamment : émission de fumées épaisses et projections de débris enflammés

PROPRIETAIRE DE CHIENS – RAPPEL

En promenade, l'animal est sous la responsabilité de son maître tant pour son éducation que pour l'apprentissage de la propreté. Rappelons que ramasser ce n'est pas s'abaisser. Le respect d'autrui passe par la compréhension et l'acceptation des comportements. Pourtant certains agissent contre ces règles de bienséances en laissant leurs animaux faire leurs besoins sur les trottoirs, les pas de porte, les parcs et jardins.

Chaque propriétaire de chien (qui doit être tenu en laisse dès qu'il circule dans les rues de Jossigny) est donc invité à préserver nos espaces communs. Cela rend la vie plus facile pour tout le monde.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique.

PAM 77

Service de transport à la demande pour personnes à mobilité réduite, PAM 77 (Pour Aider à la Mobilité) est mis en place par le Conseil général.

A qui s'adresse le service ?

Pam 77 est ouvert aux habitants de Seine-et-Marne qui résident dans le département depuis plus de trois mois et répondent à l'un des critères suivants :

- Etre titulaire d'une carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80%, sans condition d'âge,
- Etre titulaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées délivrée par le Ministère de la Défense,
- Etre bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie,

Etre titulaire d'une carte "priorité personnes handicapées" avec un taux d'invalidité compris entre 50 et 79% et d'une carte de stationnement pour personnes handicapées délivrée par la Préfecture.

Pam 77 ne couvre pas les déplacements pris en charge par une aide sociale spécifique (transports scolaires, sanitaires et déplacements vers les établissements et services d'aide par le travail - ESAT - ou les instituts médico-éducatifs - IME - par exemple).

Jusqu'où peut-on aller ?

Pam 77 permet de se déplacer de porte à porte dans l'ensemble de la région Île-de-France.

Pam 77 fonctionne tous les jours de l'année de 6h00 à minuit, sauf le 1^{er} mai.

Combien ça coûte ?

Les tarifs varient en fonction de la distance de la course. Quatre zones kilométriques ont été définies (voir tableau ci-dessous).

ZONES	DISTANCES en km à vol d'oiseau	TARIFS USAGERS en euros TTC
Zone 1	0-15	2
Zone 2	15-25	6
Zone 3	25-50	10
Zone 4	Plus de 50	30



Qui peut m'accompagner ?

Si vous possédez une carte d'invalidité portant les mentions "besoin d'accompagnement" ou "cécité", la personne valide qui vous aide dans vos déplacements bénéficie de la gratuité.

Par ailleurs, vous pouvez également voyager avec une personne dont la présence n'est pas nécessaire à votre déplacement, sous réserve de ne pas pénaliser les autres usagers.

Une seule personne est acceptée, son transport est payant. La tarification appliquée est identique à celle des usagers de Pam 77. Ces demandes doivent être signalées au moment de la réservation.

Inscription et réservation : 0810 0810 77 (n° azur) ou 01 64 10 69 00 ou www.pam77.info

JOURNEE PORTE OUVERTE DU SIETREM

Le samedi 4 avril 2009 de 10h à 17h.

Différents ateliers seront présentés :

- Accueil et présentation du SIETREM.
- Table ronde environnementale et technique sur le process de l'incinération des déchets
- Exposition sur le tri des déchets recyclables
- Animations de stands « mieux trier », « mieux consommer », « mieux recycler »
- Projection vidéo d'un film sur le fonctionnement des installations de traitement des déchets ménagers
- Démonstration de traction hippomobile
- Présentation et démonstration du fonctionnement d'un camion de collecte des déchets ménagers
- Visite guidée de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

OFFICE DU TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

L'Office du tourisme est heureux de vous présenter les deux excursions fluviales de la saison 2009, au départ de la halte fluviale de Marne et Gondoire à Lagny-sur-Marne:

- Dimanche 3 mai : « sur un air de guinguette », avec croisière commentée, déjeuner et animation dansante dans une des guinguettes des bords de la Marne.
- Jeudi 4 juin : « levez l'ancre au pays Briard », avec croisière commentée, présentation et dégustation des fromages de Brie, déjeuner à Meaux et visite de la ville.

Informations au 01 64 02 15 15 ou à l'Office du Tourisme, place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne.

ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants ne prend pas en compte les déchets suivants :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques. Vous devez rapporter votre ancien appareil électronique en magasin contre l'achat d'un nouvel équipement identique, à défaut déposer le dans une déchetterie.
- Pots de peinture, solvant, bidons d'huile, phytosanitaire...
- Gravats, grillage, pneus, pièces détachées automobiles...
- Déchets verts...

Date de la prochaine collecte des encombrants : lundi 8 juin au matin.

PLACE AU VELO !!

Osons la ville à vélo

Afin de développer la pratique du vélo en toute circonstance et en toute sécurité à travers Marne et Gondoire, une association d'usagers du vélo en ville a été créée.

Informez, éduquez à cette pratique et permettez tous les aménagements possibles pour faciliter et accroître les déplacements en vélo sont deux des principaux objectifs de « **MARNE ET GONDOIRE A VELO** »

Pour les rejoindre et agir, merci de contacter :

Christian Berthomieu

Tel : 01 64 02 11 18

MARNE ET GONDOIRE A VELO

78 rue Jean Mermoz

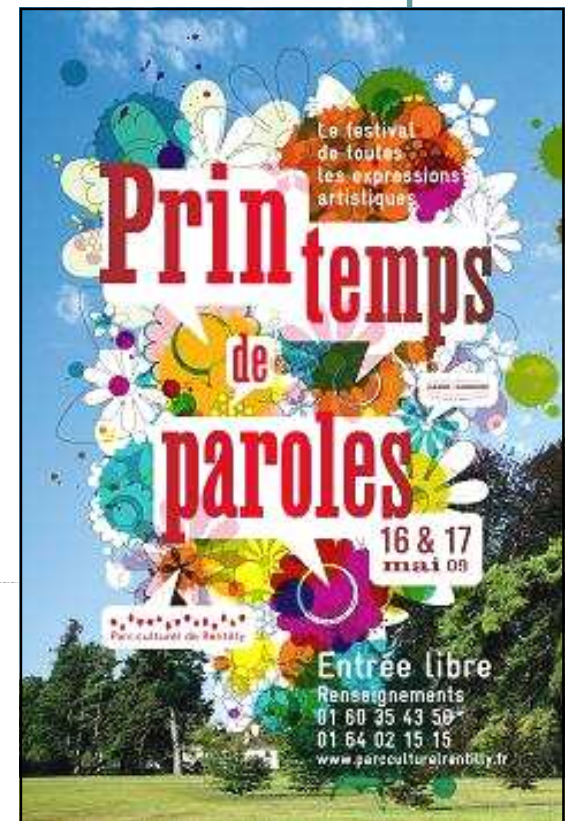
77400 LAGNY SUR MARNE

Email : marneetgondoire@fubicy.org

PRINTEMPS DE PAROLES AU PARC CULTUREL DE RENTILLY

Les samedi 16 et dimanche 17 mai 2009, sixième édition du Festival PrinTemps de paroles. Entre les arbres du parc et ses larges pelouses, vous vous laisserez séduire, surprendre, émouvoir ou enchanter par les artistes. Du théâtre, de la danse, des spectacles jeune public, de la poésie, de la musique, des expositions, des acrobaties en l'air et par terre, des mots qui s'envolent, des crieurs de messages, des ateliers pour enfants...

Entrée libre.



PERMANENCES DES ELUS

Les élus vous accueilleront en Mairie de 10h00 à 11h30, sans rendez-vous, les samedis : 25 avril, 16 et 30 mai, 13 et 27 juin.

Chaque élu présent, lors de ces rencontres, répondra à vos questions, dans la mesure du possible, ou les transmettra aux personnes concernées. Pour permettre une bonne organisation de cet accueil, vous pouvez confirmer, la veille (le vendredi soir), votre venue et le thème que vous souhaitez aborder (urbanisme, travaux, scolaire ou périscolaire, animation culturelle, animation sportive, information, communication, vie associative, ou vie intercommunale....)

Le mot de la commission communale pour l'information

Nouvelle présentation, impression et photos en couleurs, nous avons revu la conception de votre bulletin municipal. Nous espérons que ce nouveau concept répondra à vos attentes. Il sera toujours le support pour vous faire part de toutes les informations concernant la commune et sera le reflet de la vie du Conseil Municipal.

Nous soumettons ce numéro à votre appréciation et sommes ouverts à toutes vos remarques.

Email : commission-informations@googlegroups.com ou en Mairie.

Ce numéro a été imprimé par SERVIPLUS à Torcy, société agréée en tant qu'entreprise d'insertion solidaire, qui agit contre les exclusions en remettant en activités des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

AGENDA

- 12 avril : œufs de Pâques
- 7 juin : fête du moulin
- 14 juin : marathon Marne et Gondoire
- 20 et 21 juin : fête communale
- 27 juin : fête de l'école